## LA TAXE DES VOYAGEURS DANS L'ILE DU P.-E.

Dans l'Ile du Prince-Edouard existe une taxe sur les voyageurs de commerce. Cette taxe, imposée sans doute uniquement pour des fins de revenus, doit disparaître maintenant qu'il y a amélioration dans les recettes du Trésor de la dite province. C'est du moins ce que nous annonce une dépêche de Charlottetown.

Il faut, en effet, être bien à court d'argent pour recourir à une taxe de cette nature plus nuisible aux intérêts commerciaux de la province qu'elle n'est utile à ceux du Trésor.

N'est-il pas évident que, dans une province aussi peu peuplée malheureusement que l'est celle de l'Ile du Prince-Edouard, la clientèle se trouve forcément restreinte et que maisons de gros et manufacturiers situés à l'Ouest de cette province reculant devant des frais de voyage onéreux auxquels s'ajoute la taxe sur les voyageurs, hésitent à la faire visiter.

La concurrence, a-t-on dit, est l'âme du commerce. La taxe sur les voyageurs a sûrement supprimé dans l'Ile du Prince-Edouard une partie de cette utile concurrence, tout en occasionnaissant des diminutions de recettes aux Compagnies de chemins de fer et de navigation, aux hôtels et à une foule de petits commerçants. L'Ile du Prince-Edouard a plus perdu de ce fait, car le voyageur de commerce a généralement la dépense assez facile, que la taxe ne lui a rapporté.

Mais, question de gros sous à part, il n'est guère admissible qu'une province du Dominion élève, pour quelque cause que ce soit, des barrières contre une autre province de la Puissance.

Toutes les parties du pays ne font qu'un seul et même tout. Toutes doivent jouir du droit de commercer entre elles sans entraves d'aucune sorte, mais dans la plénitude de la liberté commerciale la plus étendue.

Le gouvernement de la province de l'Ile du Prince-Edouard en supprimant la taxe sur les voyageurs de commerce fera preuve d'une largeur de vue plus grande que quand il l'a inscrite dans le code de ses lois.

---

Nous invitons les lecteurs de "Tissus & Nouveautés" à se rendre à l'ouverture des Modes du printemps de la maison S. F. McKinnon & Co., Ltd., 87 rue St-Pierre, Montréal.

M. Wm. Alexander, le gérant de cette importante maison n'a rien négligé pour assurer le succès de cette ouverture. Les modistes et les marchands de nouveautés y trouveront ce qu'il y a de plus nouveau en fait de formes de chapeaux, de garnitures de modes et autres accessoires. Cette ouverture aura lieu lundi, le 1er mars et les jours suivants.

## CHANGEONS LE SYSTEME

La formation des divers Comités du Conseil Municipal de Montréal nous a rappelé d'une manière plutôt brutale que, parmi les échevins, il en est qui recherchent avant toute chose la satisfaction de leurs propres appétits, voire même de leurs rancunes personnelles.

Un échevin, à qui un de ses collègues reprochait son vote, n'a-t-il pas expliqué sa manière de voter par son désir de se venger d'un autre de ses collègues et déclaré qu'après deux ans d'attente sa vengeance lui semblait douce?

La bonne administration de la Ville n'est donc pas ce qui met aux prises les deux factions ennemies du Conseil. Leur but à l'une comme à l'autre est de caser le mieux possible chacun de ses adhérents et de passer un croc-en-jambe aux adhérents de l'autre faction.

Il y a trop d'aspirants pour le nombre de places à remplir. En diminuant de moitié le nombre des échevins, on diminuerait le nombre des convoitises. Obtenons donc de la Législature qu'elle diminue d'une bonne moitié le nombre de nos édiles.

Travaillons ferme également pour obtenir d'elle la création d'un Bureau de Contrôle.

Le patronage est la plaie rongeuse, abolissons le patronage.

Le système actuel est mauvais, changeons le système.

---

## LES PIECES DE 20 CENTS ET LES BILLETS DE $4

Le public s'objecte depuis fort longtemps à la circulation des pièces d'argent de 20 cents. Ces pièces sont si facilement prises pour des pièces de 25 cents dans les échanges quotidiens, qu'elles sont souvent acceptées par erreur pour cette dernière valeur. Nous savons que le gouvernement ne fait plus, depuis bon nombre d'années, frapper de pièces de 20 cents et il faut l'en féliciter, mais le public lui saurait gré de retirer de la circulation les pièces de 20 cents encore trop nombreuses malheureusement.

Les billets de $4 du Dominion se voient moins maintenant que par le passé; néanmoins, il en restait encore en circulation au 31 décembre pour un montant de près de $169,000. Le public n'a jamais fait bonne mine à ces billets qui ont trop de ressemblance avec certains billets de $1, le gouvernement pourrait sans beaucoup d'effort les faire rentrer dans le Trésor d'où ils ne devront plus sortir.

Modèle parisien importé par
**Debenhams (Canada), Limited**
Photo Henri Manuel.